

Les bénévoles reprennent aussi la défense des consommateurs auprès de la Banque de France (dossiers de sur-endettement), des établissements de santé où les nouveaux RU (représentants des usagers) seront nommés en novembre pour 3 ans et auprès d'autres organismes administratifs... Courage à tous pour cette rentrée 2025 qui s'annonce bien mouvementée.

Et oui, c'est la rentrée pour l'association locale UFC-Que Choisir de l'Ain depuis le 24 août. Durant les mois d'été, les bénévoles conseillers litiges ont suivi les 208 dossiers en cours dont une trentaine concerne les arnaques financières. Depuis la reprise, les consommateurs nous font surtout part de problèmes liés aux loisirs, aux déplacements, aux achats de voiture d'occasion...

Vive la rentrée !

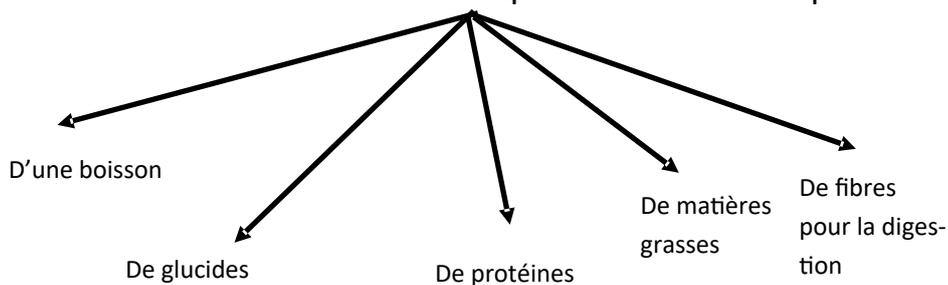


L'UFC-Que Choisir a modifié son application **Quel-Produit** pour la rendre plus précise. En l'utilisant vous connaîtrez la composition de nombreux produits alimentaires, cosmétiques et ménagers, vous éviterez ainsi de consommer des produits contenant des substances peu recommandables ou nocives et **c'est gratuit.**

Un vendredi après-midi M. B reçoit un appel téléphonique de son soi-disant conseiller financier. Il se méfie et préfère aller à sa banque : la Caisse d'épargne. Il se méfie et préfère aller à son compte, il y a bien des « opérations autorisées non validées » mais la banque ne les annule pas. M. B surveille attentivement son compte, les opérations seront validées le mardi matin suivant ! M. B s'empresse de porter plainte au commissariat, les fraudeurs sont démasqués, la banque ne veut pas rembourser, le litige est au pénal.

Le site officiel cybermalveillance.gouv.fr a recensé plus de 420 000 demandes en 2024, soit 50% de plus que l'année précédente. Les escroqueries financières bondissent +109% pour des placements frauduleux, +603 % pour des fraudes aux virements, + 924% pour des « sextorsions ». La vigilance des établissements bancaires est remise en cause par les associations de consommateurs.

Le petit déjeuner est un repas essentiel pour bien commencer la journée. Le petit déjeuner doit couvrir 20 à 30 % des besoins énergétiques quotidiens soit 800 à 1200 Calories. De quoi doit-il être composé ?



Le tout selon ses goûts, mais ne pas se laisser tenter par les produits allégés (cf. Magazine Que-Choisir n° 646 pages 26 à 31)

La DGCCRF présente sa plateforme **Signal-Conso** comme **LA solution** pour résoudre un problème avec un professionnel. Cela est très exagéré.

SignalConso prend seulement note des professionnels impliqués dans des conflits de consommation et cible ainsi mieux les contrôles qui seront réalisés par la Répression des Fraudes.

Ces signalements sont importants et sont à faire. Ils permettent une bonne vision des secteurs ou entreprises problématiques et de connaître les types de fraudes les plus fréquents.



Bon à savoir : Notre accueil téléphonique fonctionne du lundi au vendredi 9-12h et 13h30-16h30, accueil en présentiel sur rendez-vous tél : 04 74 22 58 94

Vous pouvez nous retrouver sur notre site ain.nfequechoisir.fr ou sur notre page FB que choisir de l'ain.



Illustration: Manuel Trahand

CREVEQ.COM

Le Pass Sport évolue pour la saison 2025-2026. Il est réservé aux jeunes de 14 à 17 ans qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire, aux enfants de 6 à 19 ans en situation de handicap si les parents perçoivent l'AEEH, aux jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés et aux étudiants boursiers de moins de 28 ans. 70€ par personne pour s'inscrire dans un club sportif, une association agréée sport ou une structure de loisirs sportifs marchands (salles de sports privées).

